82e ANNEE. — N° 7.

SAMEDI 24 JANVIER 1942.

ABONNEMENTS
LOT et Départ. limitr.
6 mois — 34 fr. | 1 an — 62 fr.
Autres départements
6 mois — 36 fr. | 1 an — 66 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mercredi & Samedi

TÉLÉPHONE 31
Compte postal : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Changement d'adresse : 1 franc

50c.

Administration
CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
Directeur : A. COUESLANT
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
Paul GARNAL

Publicité
ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).... 3 fr. »
RECLAMES 3e page (— do —).... 4 fr. »
— 2e page (— do —).... 6 fr. »

50c.

Le choix est fait

L'autre jour, dans la conférence de propagande nationale donnée à Cahors par MM. Louis Michaut et Xavier de Magallon, il a été dit bien des choses à propos de certains sujets très importants, sur lesquelles il est très utile d'insister, ne serait-ce que pour faire mieux comprendre et sentir au public de quelle haute sagesse et aussi de quel sens profond des réalités s'inspire la conduite extérieure du gouvernement français !

Des deux conférenciers, M. de Magallon a fait une critique détaillée des objections que lui opposent certains réfractaires dont tous ne sont pas de mauvaise foi et aussi des raisons puissantes qui doivent décider la France à concevoir sa politique suivant les conditions où elle se trouve. Suivant surtout sa personnelle position sur le continent, alors que tant de gens en discutent comme si nous habitions les antipodes au lieu d'être fixés sur ce vieux terroir gaulois qui se trouve, depuis des temps et pour encore quelques années, placé au voisinage direct et immédiat de la vieille Germanie.

Il sera peut-être possible plus tard à la Grande-Bretagne de se retirer dans son île et de reprendre à l'abri des océans sa vie à part. Notre France, elle, devra rester où elle est !...

Tout récemment, Charles Maurras, déplorant la « régression de l'esprit », se plaignait qu'on raisonnât trop souvent suivant de faux paralogismes dont l'apparente rigueur est bien loin d'enfermer en eux toute la réalité aux aspects infiniment divers et mouvants ! Par exemple, à tout bout de champ, vous entendez proclamer : de deux choses l'une, ou ceci ou cela ! *Après quoi, sur ce dilemme à deux cornes, on édifie une démonstration qui serait irréfutable si, au lieu de « deux choses » qui peuvent se produire, il n'y en avait pas dix ou cent et peut-être aucune des « deux » qu'on a déclarées certaines et inévitables !*

Méfions-nous donc des a priori. *Mais il me semble vraiment que, cette fois et sans crainte de se tromper, on puisse en choisir un comme point de départ d'un raisonnement. C'est que la guerre changera bien des choses dans le monde, mais ne pourra pas modifier la position géographique des pays. D'énormes incertitudes embrument encore les horizons sanglants où se débat la pauvre humanité déchirée. Mais, quoi qu'il puisse arriver, il paraît certain que la France et l'Allemagne, après comme avant la guerre, resteront voisines, chacune dans son champ séparé — ou rejoint — de l'autre par une frontière commune. Chacune chez soi, elles reprendront l'existence face à face, ou côte à côte !...*

Eh ! bien, c'est cette cohabitation sur le même palier qu'il faudra organiser et dont, bon gré mal gré, il faudra bien établir les règles et fixer les modalités... De l'esprit suivant lequel on se décidera, dépendra le sort des futures générations.....

Parmi ceux qui se refusent à toute idée d'une entente sur le plan continental, je n'ai jamais trouvé quelqu'un qui acceptât d'envisager sérieusement les conséquences de cette situation. Devant elle, ils ferment leur esprit comme l'autruche, dit-on, ferme les yeux devant le danger. On a beau les presser, ils trouvent toujours dans une boutade l'issue par où ils croient s'évader.

A ce moment-là, pourtant, il n'y aura pas de possible échappatoire. Il faudra décider si l'on veut essayer d'établir, sur des bases sérieuses cette fois, une paix solide et durable dont un accord entre vainqueurs et vaincus serait la condition fondamentale, ou bien si l'on accepte de rester enfermé dans ce cercle fatal où la guerre tourne après la guerre, écrasant, comme sous une meule sanglante, la pitoyable humanité à qui les victoires font presque autant de mal que les défaites...

Disons mieux, ce n'est pas à ce moment-là qu'il faudra se décider. Une politique si grave de conséquences ne s'improvise pas. Comme on le rappelait à la réunion dont nous parlons plus haut, le gouvernement a déjà pris sa résolution. Il a fait son choix et il ne nous reste qu'à l'appuyer.

Emile LAPORTE.

Echos

Le rire des enfants.

La représentation que donnait l'autre jour au théâtre la Croix-Rouge française était organisée, nous l'avons dit, au bénéfice de sa caisse pour l'envoi de colis aux prisonniers sans famille ou dont la famille n'a pas les ressources suffisantes pour faire elle-même ces envois.

Sur quoi quelqu'un me disait :

— Et pourtant ces enfants s'amusent et rient !

— Pourquoi, dis-je, vouloir établir des rapports entre des choses qui n'en ont pas ? Le rire des enfants a sa source en eux-mêmes. Les choses extérieures n'en sont que l'occasion. Le jeu leur est nécessaire comme de respirer et s'ils attendaient pour rire que tout soit heureux autour d'eux, quand le feraient-ils ? C'est pourquoi l'enfance rit même dans la misère. Voyez les enfants des malheureux ! Ils s'amusent autant que ceux des autres. Peut-être davantage. C'est une manière pour les pauvres petits, de prendre leur revanche sur le destin. Ils rient au nez du mauvais sort !

On ne conçoit pas comment on pourrait convier des enfants à une réunion où il serait défendu de rire ! S'ils ne l'avaient pas fait dans la salle du théâtre, ils se seraient amusés chez eux, à la maison, dans la cour, au jardin, dans la rue.

Ne vous offensez donc pas de leurs rires. Cela ne les empêche pas de devenir sérieux et graves quand leurs mamans évoquent devant eux le papa lointain et prisonnier.

Et celui-ci sera plus ému encore que dans le colis qu'il reçoit, il n'y ait pas seulement les pensées de la maman, mais aussi un peu de rire des petits !

Pour la bien chanter !

A cette même représentation, tout le monde a été frappé par la manière vraiment remarquable dont les élèves du Lycée Clement-Marot ont chanté *La Marseillaise*.

Bel ensemble, tonalité bien choisie qui permettait aux voix de se déployer sans effort. Et puis de la chaleur et du mouvement. Tout de même, cela faisait une différence avec certaines *Marseillaises* hésitantes, retenues, et chantées sur un ton où les voix trop poussées s'étranglent !

Les foules, les chorales même sont restées si longtemps sans le chanter, l'hymne national, qu'il semble qu'on ne le sache plus. Et d'ailleurs, il est plus difficile qu'on ne croie et si celui ou celle qui donne le ton le prend un peu haut le public, sentant qu'il ne pourra pas suivre, s'abstient de prendre part au chant. Alors, dans une salle de 1000 personnes, un tiers à peine s'y hasarde.

Il serait nécessaire que dans les réunions, il y eut un groupe compact la sachant bien et qui l'entonnerait sur un diapason accessible à tous. Vous verriez si le public suivrait.

Je me rappelle que l'an dernier, sous la direction de M. Daufy, les enfants des écoles étaient arrivés à la bien chanter, avec conviction, avec chaleur et dans un mouvement fortement rythmé.

Cela vous avait belle allure ! Et, l'autre soir, les élèves du Lycée Clément-Marot en donnèrent une exécution qui ne le cédait en rien à celle-là.

L'agriculture, richesse française.

Parlant récemment à Moulins, M. Caziot a rendu hommage aux efforts des paysans.

« La puissance de la productivité agricole de la France, a-t-il ajouté, constitue la base même de sa richesse. Notre avenir dépend de la façon dont nous la développerons ».

Le ministre a annoncé ensuite qu'une grande exposition agricole se tiendra alternativement à Paris et dans une grande ville de province, pour montrer à la France et à l'étranger la vitalité de l'agriculture française. Il a également invité les paysans à faire face à la pénurie de matières grasses dont nous souffrons, en organisant la culture de 200.000 à 300.000 hectares de plantes oléagineuses.

« Rien ne se fera, a terminé M. Caziot, si vous, qui vivez au contact de la terre, vous dont la vie se règle sur le rythme des jours et des saisons, n'apportez pas à la France cette puissante stabilité qui est le fondement de cette Révolution Nationale, de cet ordre nouveau que nous voulons instaurer ».

L'ORGANISATION PAYSANNE

Il faut d'abord créer un Syndicat dans chaque village pour former ensuite l'Union régionale

Après le désastre sans précédent qui s'est abattu sur la France, le pays se relève lentement. Un ordre social nouveau se dessine, dans lequel chaque profession organisée vient se ranger peu à peu. La somme de tous ces efforts plaçant une élite à la tête de chaque corps de métier, sera la vraie Révolution Nationale, structure de base de la nouvelle Constitution.

Malgré ses vissicitudes quotidiennes, le monde paysan doit, lui aussi, contribuer à ce relèvement social, qui lui donnera par surcroît de multiples avantages. Cette action sociale lui est permise et même demandée, puisque la loi sur l'organisation de la Corporation Paysanne a été promulguée le 2 décembre 1940. Qu'a-t-il été fait depuis chez toi paysan dans ton village ? Y a-t-il quelque chose de changé ? Un syndicat Agricole et Corporatif existe-t-il, réalisant l'unité autour d'une élite, là où avant la guerre, la politique ou un syndicalisme plus ou moins nuancé, n'avait semé que discordes ? Car c'est là le premier but de la loi, créer un Syndicat Agricole et Corporatif, dans chaque village. Ensuite les présidents (ou syndics), réunis au Département, constitueront l'Union Régionale Corporative, à qui tous pouvoirs légaux et juridiques seront conférés pour qu'il lui soit permis de discuter de nos besoins, et de défendre nos droits. Voilà en quelques grandes lignes, ce que dit la loi du 2 décembre 1940, et ce qu'il s'agit de réaliser au plus tôt.

C'est donc à un premier travail d'organisation, qu'il nous faut d'abord procéder. On ne moissonne pas sans avoir semé. Il en est de même sur le plan social où nous perdrons toutes les batailles, si nous n'avons derrière nous cette Organisation solide que sera la Corporation.

A cet effet, une Commission Départementale fonctionne, 3 place des Petites Boucheries à Cahors (Lot), présidée par M. Miquel, secrétaire de la Fédération des Planteurs de Tabac, Délégué Régional, et M. Carrade, Président de la Fédération des Syndicats Paysans du Lot, Délégué-adjoint. Son rôle est d'organiser l'agriculture dans le département du Lot. Il faut donc fonder d'abord dans chaque commune, un Syndicat Agricole Corporatif. Travail excessivement long, si l'on considère que le département comprend 337 communes, et qu'il existe très peu de moyens de communications.

C'est pourquoi nous faisons appel aujourd'hui à tous les paysans afin que chacun passe à l'action dans son secteur. Il faut secouer notre apathie, notre individualisme, notre indifférence, une grande chose est à construire et nous ne pouvons, et ne devons compter que sur nous-mêmes.

Réalisons donc chacun dans notre village, cette union qui nous groupera tous autour du Syndicat Agricole Corporatif. Nous aurons ainsi apporté un peu de notre effort à la Révolution Nationale et à la France nouvelle.

Faites nous part de vos besoins, de vos suggestions. Nous vous aiderons de tout ce qui est en notre pouvoir. Mais procédons par ordre et méthode, surtout chez nous où il y a tant à faire.

Qu'un souci majeur guide tous nos actes ; celui de l'Organisation. — *Le Commissaire à la Propagande* : L. RIGAL.

Adresser toute correspondance au siège de la Commission. (Section propagande).

OCCASION A SAISIR — *saisissez-la !*

Jeunes gens l'occasion se présente à vous d'apprendre le passionnant métier de mécanicien d'aviation,

de vivre côte à côte avec les « as » qui, jusqu'au bout et surtout dans les dures heures des derniers combats, ont avec vaillance défendu l'honneur de nos ailes.

Une école excellente entre toutes vous offre cette possibilité et vous donnera cette fierté.

L'apprentissage indispensable, l'Armée de l'Air vous le propose.

Dans ce corps d'élite, où règne un magnifique esprit de camaraderie, vous serez instruits de votre futur métier par des spécialistes affirmés. Grâce à eux, vous acquerrez une maîtrise qui fera de vous des ouvriers parfaitement qualifiés.

Aussi, lorsque, vos quatre ans d'engagement terminés, vous voudrez — peut-être — retourner à la vie civile, vous aurez dans les mains un métier solide et vous serez, pour cela, comme tant de ceux qui vous ont précédés dans l'armée de l'Air, recherchés par l'industrie privée.

Ainsi aurez-vous assuré votre avenir et serez-vous en mesure de satisfaire à cette ambition qui doit être celle de tous les Français bien nés : aider efficacement au relèvement de la France.

♣

(Pour tous renseignements, vous vous adresserez à la Brigade de gendarmerie la plus proche de votre lieu de résidence).

Un coup de grisou provoque une catastrophe A St-ETIENNE

Provoquée par un coup de grisou, une catastrophe s'est produite au puits de La Chala, dans le bassin minier de Saint-Etienne. Les opérations de sauvetage se sont poursuivies avec ardeur pendant toute la journée de mercredi.

A la fin de la journée, le chiffre total des morts retirés du puits ou décédés à l'hôpital s'élevait à 19.

UN MESSAGE DU MARÉCHAL PÉTAIN AUX MINEURS DE St-ETIENNE

Le maréchal Pétain a adressé à M. George Potut, préfet de la Loire, le message suivant :

« Je viens d'apprendre l'affreux accident survenu à Saint-Etienne, à l'un des puits de la Compagnie des mines de la Loire. Je ressens profondément toute l'étendue de ce malheur et je vous prie de dire aux familles des victimes et aux blessés que je suis de tout cœur avec eux. Je pense avec peine à la détresse de cette population ouvrière si courageuse que la fatalité éprouve au moment où, au cœur de l'hiver, elle est déjà aux prises avec tant de difficultés.

« La terrible catastrophe s'est produite dans des lieux que j'ai visités il y a moins d'un an, où j'avais du plaisir à m'entretenir avec les ouvriers mineurs. Les souvenirs si cordiaux que j'en garde me font prendre une part plus personnelle et plus douloureuse encore au deuil et au sacrifice des familles ouvrières de Saint-Etienne.

« Je vous prie, Monsieur le préfet, de transmettre à toutes l'expression de ma sympathie et de mes condoléances les plus émues. »

L'accord franco-turc

La grande assemblée nationale de Turquie a voté en deuxième lecture la ratification de l'accord franco-turc du 23 août 1939, ainsi que l'accord annexe signé à Paris le 8 janvier 1940.

Des renforts canadiens arrivent en Angleterre

L'agence Reuter annonce que de nouveaux renforts venant du Canada sont arrivés en Angleterre. Ils sont composés d'infanterie et d'artillerie, de personnel de l'intendance, de forestiers et de spécialistes du matériel mécanisé.

Les Japonais attaquent l'île de Java

(De notre service spécial d'information).

Selon des nouvelles non encore confirmées, les Japonais auraient lancé de violentes attaques contre l'île de Java. On ignore encore la nature et l'envergure de l'offensive qui a été déclenchée.

L'Empire britannique est anxieux

Selon une dépêche de l'agence Reuter, les milieux politiques australiens se montrent inquiets à l'annonce que la proposition du docteur Malan, chef des nationalistes sud-africains, tendant à la proclamation d'une république sud-africaine, a réuni, au Parlement du Cap, une imposante minorité. 42 voix, en effet, contre 90 se sont prononcées en faveur de cette proposition.

EN PEU DE MOTS...

— Tandis que le froid est rigoureux dans toutes les régions d'Espagne, à Murcie, la température a atteint à midi, 30 degrés au soleil.

— Trois immeubles dont le théâtre des « Chimères » se sont effondrés sous le poids de la neige à Luchon.

— M. André Bellessort, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, est décédé subitement dans l'après-midi de jeudi à son domicile, 48, rue Boileau à Paris. Il était né à Laval en 1866. Il avait été élu à l'Académie Française le 28 mars 1935.

— A Douai, Mme Tillerot vient de mettre au monde son 18e enfant. La maman n'a pas encore 40 ans ; 12 de ses enfants sont vivants. Son mari est manœuvre-charpentier.

— Une nouvelle vague de froid s'est abattue le 20 janvier sur la Suède. Le thermomètre est descendu à 50 degrés au-dessous de zéro, dans le village d'Alvros.

— On annonce le décès survenu à Paris de M. Louis Latzarus qui fut longtemps rédacteur en chef du journal l' « Intransigeant ».

— 300 policiers et détectives suspects d'activités subversives ont été arrêtés à la suite d'une rafle effectuée dans la région de Johannesburg.

— Le préfet de la Seine vient de décider que le cinquième du charbon de bois introduit dans le département de la Seine serait réquisitionné.

— Mme veuve Grassière vient de s'éteindre à Parthenay (Deux-Sèvres) dans sa 101e année.

CHRONIQUE DU LOT

POUR LES AGRICULTEURS

AUX PRODUCTEURS DE BLÉ ET DE SEIGLE

Les producteurs de blé et de seigle, sont informés que par arrêté du 15 janvier 1942, M. le préfet régional a fixé la date limite de livraison des blés et des seigles détenus encore à la culture, à l'exception de ceux réservés pour la consommation familiale, au 15 février 1942.

Les blés et les seigles qui n'auront pas été livrés à la date indiquée, seront frappés de réquisition et seront réglés sur la base, par quintal de 270 francs pour les blés et 220 francs pour les seigles. Néanmoins seront considérés comme livrés, les blés et les seigles qui n'auront pu être rentrés dans les magasins des organismes stockeurs à la date du 15 février 1942, pour cas de force majeure, à la condition toutefois, qu'ils aient fait l'objet d'un engagement de livraison immédiate souscrit par les détenteurs auprès des organismes stockeurs choisis.

Par contre, tout détournement de ces produits, de leur utilisation réglementée exposera le cultivateur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

En outre, toute livraison frauduleuse, toute dissimulation de stocks ou toute entrave qui sera apportée à l'exercice du droit de réquisition, pourra entraîner la confiscation totale ou partielle des denrées indûment détenues par les cultivateurs.

Le Comité départemental des céréales, soucieux des intérêts des producteurs de blé et de seigle, leur recommande de se mettre en rapport avec l'organisme stockeur ou la coopérative de céréales la plus rapprochée de leur domicile pour y livrer, et au plus tard le 15 février 1942, les blés et les seigles qu'ils détiennent, ou, en cas d'empêchement, y souscrire l'engagement prévu.

POUR AVOIR DU FIL

La Chambre de Métiers du Lot communique aux tailleurs, couturières et modistes :

Le communiqué d'organisation des vêtements informe les intéressés qu'ils peuvent adresser leurs demandes de fil sur formules spéciales qu'ils trouveront à la Chambre de Métiers. Ces dernières seront visées par cet organisme et seront retournées par le demandeur lui-même au groupe dont il dépend :

Groupe I : Couture vêtements sur mesure, modes, dentelles, broderies, chemises sur mesure : M. Seurre, 26, place Bellecour, Lyon.

Groupe II : Confection masculine : M. Flesselles, 20, rue Vendôme, Lyon.

Groupe III : Confection féminine : Mme Montéron, 1, rue Constantine, Lyon.

Groupe IV : Confection chemiserie-lingerie : M. Gabet, 26, rue d'Austerlitz à Saint-Amand-Montron (Cher).

Groupe V : Industries annexes et accessoires : M. Colombat, 19, place Tolozan, Lyon.

Groupe VI : Négoce du tissus : M. Colombat correspondant du groupe V.

Les demandes qui arriveront après le 15 janvier ne seront satisfaites que pour 2 mois. Les demandes arrivant après le 15 février seront satisfaites pour un mois. Les demandes adressées même sur les anciennes formules courant décembre et début janvier seront satisfaites pour 3 mois.

Pour tous renseignement s'adresser à la Chambre de Métiers du Lot, 3, rue Bourseul, Cahors. Joindre un timbre pour la réponse.

LES CANDIDATS POUR SAINT-CYR

Les jeunes gens français, les indigènes non citoyens français d'Algérie, des colonies et protectorat nés du 1er janvier 1920 au 31 décembre 1924, incorporés dans une formation de l'armée, désirant prendre part au concours d'admission à l'école spéciale militaire de St-Cyr, en 1942, sont informés qu'ils doivent se faire inscrire avant le 15 *février* 1942 à la préfecture du département où ils font leurs études et où ils pouront prendre connaissance de l'instruction ministérielle relative au concours.

RÉUNION CORPORATIVE PAYSANNE

Dimanche 18 janvier, trois réunions sur l'organisation corporative paysanne, présidées par M. Miquel, délégué régional et M. Rigal, commissaire à la propagande, ont eu lieu à Arcambal, Pradines et Labastide-Marnhac.

A l'issue de ces réunions un syndicat agricole corporatif, a été fondé dans chaque commune.

La corporation est en bonne marche dans le Lot. Chaque paysan comprend son devoir qui est celui de l'union dans la profession. — *Le Commissaire à la Propagande :* L. RIGAL.

L'organisation paysanne

En vue d'organiser des syndicats corporatifs agricoles, conformément à la loi du 2 décembre 1940, M. Miquel, délégué régional accompagné de M. Rigal, commissaire à la propagande, visitera dimanche 25 janvier 1942 les communes suivantes :

Espère à 11 heures ; Catus à 15 h. ; Labastide-du-Vert à 17 heures.

Le même jour MM. Lample et Paramelle, commissaires à la propagande, assisteront à ces réunions organisées dans plusieurs communes de l'arrondissement de Figeac.

Tous les agriculteurs des régions intéressées, ont le plus grand intérêt à assister à ces séances, et à se faire inscrire en qualité de membres actifs du syndicat agricole local. — *Le délégué régional :* A. MIQUEL.

Automobilistes attention !

La Préfecture régionale (Intendance de Police) communique :

Il est rappelé aux personnes titulaires d'autorisations de circuler, qu'elles doivent s'abstenir rigoureusement de se servir de leurs véhicules pour déplacements d'agrément ou pour des motifs futiles.

Un véhicule automobile, à quelque catégorie qu'il appartienne, et quel que soit le carburant qu'il consomme, ne doit être utilisé que pour des motifs sérieux et pour permettre d'effectuer des déplacements ou des *transports impossibles par d'autres moyens.*

Aux termes des instructions ministérielles, doit être considéré notamment comme un usage « abusif » le fait de se servir d'une voiture :

pour effectuer un voyage touristique ou une promenade familiale ;

pour aller à la chasse ou à la pêche ;

pour se rendre au restaurant, au café, au théâtre, au cinéma, au terrain de sport, à tout lieu de distraction et de plaisir ;

pour aller de son domicile à son lieu de travail (sauf les cas spéciaux où l'autorisation de circuler est précisément accordée pour ce motif) et pour se rendre aux offices du culte.

Des contrôles de police, fixes et mobiles, seront organisés en vue d'assurer le respect des règlements. Tout automobiliste doit pouvoir fournir aux agents chargés de ce contrôle des indications précises sur le motif de son déplacement.

Les infractions constatées seront sévèrement poursuivies.

D'une manière générale, toute infraction aux dispositions de la loi et de l'arrêté susvisé peut donner lieu, après constatation par procès-verbal transmis à l'autorité judiciaire, et à l'autorité administrative :

à une amende de 50 à 500 francs pouvant être portée à 2.000 francs en cas de récidive ;

à la mise en fourrière du véhicule pour une durée de 8 jours à 3 mois ;

au retrait de l'autorisation de circuler et du permis spécial ;

au retrait du permis de conduire pour une durée d'un mois qui peut être portée à 6 mois en cas de récidive ;

à la confiscation du véhicule au profit de l'Etat, prononcée par le Tribunal.

En cas de défaut absolu d'autorisation de circuler ou de permis spécial les mêmes sanctions sont applicables.

PAS PLUS DE DEUX STERES

Le Service Forestier du Lot en accord avec le Comptoir des Produits Forestiers communique, que la production forestière devenant une des principales ressources sur laquelle repose la vie nationale, il a été décidé que les autorisations de transports de bois aux particuliers ne pourront dépasser 2 stères.

En conséquence un contrôle sévère aura lieu qui aura pour but d'empêcher le stockage sans autorisation, en exerçant sur les routes, gares et aux déchargements une surveillance vigilante.

Délégation d'office

Des décrets en date du 31 décembre 1941, publiés au « Journal officiel » du 17 janvier 1942, accordent le bénéfice de la délégation d'office aux ascendants des militaires décédés, même s'ils ne remplissent pas actuellement les conditions d'âge exigées et qui ont été fixées à 60 ans s'il s'agit d'ascendants du sexe masculin et à 55 ans s'il s'agit d'ascendants du sexe féminin.

Les ascendants des militaires tués au cours de la guerre ou décédés des suites de blessures ou de maladie contractée ou aggravée, à l'occasion du service n'ayant pas encore droit à pension peuvent donc demander le bénéfice de la délégation d'office quel que soit leur âge et sous réserve :

1. Qu'ils ne soient pas imposables à l'impôt général sur le revenu ou qu'ils cotisent audit impôt pour un revenu net ne dépassant pas 5.000 fr. Après application de l'abattement à la base et les déductions pour charges de famille :

2. Qu'il n'y ait pas à l'époque de la demande d'ascendant d'un degré plus rapproché du défunt ;

3. Qu'aucune délégation n'ait été attribuée à l'épouse ou aux descendants directs du militaire décédé.

Les intéressés doivent adresser leur demande au centre d'administration territoriale de la division militaire dont dépend leur résidence.

Ne jetez pas les peaux de lapins

Le Comité d'organisation des pelleteries et fourrures, qui envoie gratuitement des plastrons de fourrure aux prisonniers en Allemagne, a besoin des peaux des pensionnaires de nos clapiers.

La fourrure est un objet de luxe, mais aussi un objet de première nécessité en ce temps où les moyens de chauffage sont limités. C'est pourquoi un devoir national, parmi tant d'autres, est de ne pas jeter les peaux de lapins.

Pour les enfants de militaires nécessiteux

Par note de service en date du 5 janvier 1942, le général commandant la 12e division militaire envisage l'envoi, à titre gratuit ou onéreux, dans des familles d'accueil, pendant les vacances de Pâques, d'enfants de militaires de carrière nécessiteux.

En conséquence, les familles désireuses de recevoir des enfants, durant la période susvisée, sont invitées à se faire connaître, d'extrême urgence, au chef de la brigade de gendarmerie dont relève leur résidence.

SPORTS

STADE CADURCIEN
Football-Association

Foot-ball. (Stade Lucien Desprats). Dimanche 25 janvier 1942, A.S.P.O. Briviste (1) et Réserves, contre Stade Cadurcien (1) et Réserves. — Après un repos de plusieurs dimanches qui aura remis plusieurs blessés, le Stade Cadurcien a fait appel à l'excellente équipe de l'A.S.P.O. Briviste (champion de la S.N.C.F. Région Sud-Ouest 1940-1941).

Avant d'aborder le 2e tour du championnat, les Stadistes pourront parfaire leur forme en face de tels adversaires, qui cette année ont obtenu des résultats flatteurs. Leurs victoires sur le C.O.P.O. Périgueux et l'A.S. Béziers, et la défaite devant l'Etoile Briviste par 2 à 0, montre bien une valeur affirmée.

Les Brivistes aligneront leur meilleure formation : *Buts* : Bellet (Sélect. Centre-Ouest 1940-1941). *Arr* : Chabreyrie, Guilbert ; *Demis* : Crouzat, Bouzeirac, Chastanet ; *Avants* : Périchou, Bellâche (Sélect. Corrèze), Betternan, Grounet, Brunerie. Coups d'envoi : 13 h. 30 et 15 h.

RUGBY

A SOUILLAC.

Actuellement, les deux équipes de Souillac sont en tête de la coupe du P.A. Il leur reste deux matches à jouer, Gourdon et Belvès, les deux plus durs.

Coupe du P.A., équipe 1 : 1er Souillac, 35 points ; 2e Gourdon, 13 points ; 3e Belvès, 11 points ; 4e Sarlat, 11 p. ; 5e Condat, 2 points.

Equipe 2 : 1er Souillac, 2e Gourdon, 3e Condat, 4e Sarlat, 5e Belvès.

A LUZECH

Rugby. — L'Union sportive luzéchoise en déplacement à Cahors bat le Stade Cadurcien II par 8 à 0. Les Luzéchois enlèvent la décision par leur jeu au pied, l'état du terrain détrempé par la pluie ne permettant pas le contrôle de la balle à la main.

La ligne d'avants est plus particulièrement à féliciter, celle-ci ayant continuellement collé à la balle.

Le Stade joua cependant une assez bonne partie, mais peut-être trop essayé le jeu à la main avec une balle rendue glissante par la boue. *Abitre :* M. Cagnac.

SPORTIFS

« Pour vos déplacements en cars à « gazogène prenez note :

« La direction départementale du « commissariat général à l'éducation « générale et aux sports, pour les dé« partements de Tarn-et-Garonne et « du Lot communique :

« Les demandes exceptionnelles de « déplacement en car à gazogène pour « les sociétés sportives de Tarn-et-« Garonne et Lot devront être adres« sées à la direction départementale « du commissariat général à l'éducation générale et aux sports, 4, rue « de la République à Montauban, pour « être transmises à M. l'ingénieur en « chef des Ponts et chaussées.

« Ces demandes devront parvenir à « la direction départementale au plus « tard le lundi soir précédant la ren« contre.

« Il devra être établi une demande « pour chaque déplacement prévu por« tant les renseignements suivants :

« La date et le lieu du déplacement, « le nom du propriétaire du véhicule « et le nom du chauffeur, le numéro « d'immatriculation, le nombre de « passagers (l'équipe plus deux rem« plaçants et un dirigeant), la distan« ce, l'indication de l'horaire (aller et « retour) enfin la qualité du match « (amical ou de championnat).

« Il ne sera pas donné suite aux de« mandes ne remplissant pas les con« ditions énumérées ci-dessus. »

Recrutement de la gendarmerie

L'âge d'admission dans la gendarmerie actuellement fixé à 25 ans sera porté à 27 ans à compter du 1er février 1942.

Toutefois, les demandes des postulants âgés de moins de 27 ans qui feront acte de candidature avant cette date seront retenues. Le prochain examen est fixé au 4 février 1942. Les intéressés sont invités à s'adresser d'urgence à la brigade de gendarmerie de leur résidence.

Foires de la semaine du Lot

Lundi 26 janvier : Anglars, Luzech, St-Projet.

Mardi 27 janvier : Beauregard, Cazals, Lalbenque, Puybrun, Reyrevigne.

Mercredi 28 janvier : Terrou.

Jeudi 29 janvier : Gourdon, Varaire.

Samedi 31 janvier : Cahors, Figeac.

Pour les familles d'assurés sociaux prisonniers de guerre

Le maximum des honoraires qui pourront être versés à des médecins à l'occasion de soins donnés aux familles d'assurés sociaux prisonniers de guerre, pour des actes médicaux, chirurgicaux ou de spécialités, est fixé au tarif de responsabilité des caisses d'assurances sociales.

Les caisses et unions régionales sont tenues de rembourser les frais médicaux afférents à ces soins sur la base du tarif de responsabilité, sans participation des intéressés.

Les Assurances Sociales

Le « Journal Officiel » publie une loi simplifiant le fonctionnement des assurances sociales en ce qui concerne l'acquittement des cotisations et l'attribution des prestations en cas de maladie, de maternité et de décès,

CAHORS

ETAT-CIVIL

du 16 *au* 23 *janvier* 1942

Naissances

Besse André, boulevard Gambetta.
Plazen Jean-Paul, rue Wilson.

Publications de mariage

Clarziol Daniel, gardien de la Paix à Montauban et Smigaz Victoria, s.p., à Cahors.
Lapeyronie Jean, menuisier-charpentier et Serres Paule, employée de bureau à Cahors.

Mariages

Bernard Denis, commis de l'enregistrement et Riffet Andrée, couturière.
Petit Albert, entrepreneur et Bousquet Marie, s.p.

Décès

Garrigou Marie, s.p., 79 ans, rue de la Barre, 55.
Soulages Justin, cultivateur, 72 ans, rue Wilson.
Lagoutte Jean-Pierre, 8 jours, rue J.-Delpech, 6.
Bannwart Maurice, 2 jours, rue Paramelle, 3.
Lagasquie Renée, s.p., 38 ans, rue de la Préfecture, 3.
Pégourié Amédée, instituteur en retraite, 77 ans, rue Feydel, 6.
Guiraudet Jean, jardinier, 74 ans, rue de la Rivière.
Cancès Marie, Vve Asfaux, s.p., 73 ans, rue de la Barre, 22.
Darasse Jean, s.p., 98 ans, rue Clémenceau, 8.
Bataille Dieudonné, cultivateur, 71 ans, rue Wilson.
Alazard Noémie, religieuse, 70 ans, place du Théâtre.
Saint-Martin Pierre, s.p., 79 ans, rue Wilson.
Astoul Marie, s.p., 77 ans, rue Wilson.
Déleros Philomène, s.p., 73 ans, rue Rousseau, 18.

Les titres d'alimentation de février

Ces titres seront distribués aux consommateurs de la commune de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Lundi, 26 janvier, lettres A et B.
Mardi, 27 janvier, lettres C, D, E, et F.
Mercredi, 28 janvier, lettres G, H, I, J, et K.
Jeudi, 29 janvier, lettres L,M et N.
Vendredi 30 janvier, lettres O, P, Q, et R.
Samedi 31 janvier, lettres de S à Z.

Les titres seront distribués en échange des tickets 1 et 6 de février de la feuille de coupons contenue dans la carte d'alimentation.

Les consommateurs sont invités à respecter scrupuleusement l'horaire de distribution ci-dessus.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Pégourié, instituteur honoraire, décédé à Cahors, à l'âge de 77 ans.

M. Pégourié avait occupé divers postes dans le département du Lot, et partout il avait acquis la sympathie et l'estime de tous ceux qui l'approchaient.

Les obsèques de M. Pégourié ont été célébrées dimanche à Caniac, sa commune natale, au milieu d'une nombreuse assistance qui avait tenu à rendre un pieux hommage à la mémoire du regretté disparu.

Nous prions la famille de vouloir agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Bourses d'enseignement technique

Les examens des bourses de l'enseignement technique auront lieu en 1942 aux dates suivantes : 7 mai pour les 1re et 2e séries ; 21 mai pour les 3e et 4e séries. Clôture du registre d'inscription : 31 janvier.

Les imprimés doivent donc être demandés de toute urgence à l'inspection académique si ce n'est déjà fait.

Pour les 1re et 2e séries, deux centres d'examen sont prévus : Cahors et Figeac. (Les demandes devront préciser le centre d'examen choisi). — *Communiqué de l'inspection académique.*

Les allocations familiales et les travailleurs à domicile

Un arrêté signé par le secrétaire d'Etat au Travail et le secrétaire d'Etat à la Famille et à la Santé fixe les modalités suivant lesquelles les allocations familiales et, éventuellement, l'allocation de salaire unique, sont attribuées à l'ouvrier ou à l'ouvrière à domicile, et, le cas échéant, à l'auxiliaire salarié qu'il peut occuper.

Le DOCTEUR FABRE informe sa clientèle du changement de son numéro de téléphone, qui est désormais le 240.

Arrestation d'un trafiquant du marché noir

La police de Figeac a procédé à l'arrestation du nommé Chérif Khabil, Algérien, qui se disposait à prendre le train à la gare de Figeac pour se rendre à Rodez.

Dans les valises qu'il portait, il y avait des canards, du porc, du beurre : tout cela était destiné au marché noir.

Chérif était accompagné d'un jeune homme qui lui servait de porte-sacs. Ce jeune homme a déclaré tout ignorer du trafic de son employeur : il a été laissé en liberté. Quant à Chérif, il a été conduit à Cahors et écroué à la prison.

La cambriole

M. Deneux, pâtissier, bd Gambetta, constatant que la porte de sa cave avait été fracturée, fit une rapide visite et s'aperçut qu'un maraudeur avait emporté une bonne provision de vin.

Plainte a été portée à la police.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 25 janvier et le lundi 26 janvier jusqu'à midi, par la pharmacie HEILLES.

INDEFRISABLE SANS APPAREIL

sans *Electricité*, sans *Chauffeur* sur la tête. *Plus* de *Fatigue* pour la *Cliente* et ses *Cheveux*.

20 *années de recherches* pour donner le maximum de satisfaction

A la Maison POPOVITCH
Tél. 1-70
Pas plus cher, *mieux*, plus chic

SELS LARGAN
"Votre Dépuratif"
9 F 05 le Flacon - Ttes Pharmacies

AUX FAMILLES DES PRISONNIERS

Les services diplomatiques des prisonniers de guerre communiquent :

Les services diplomatiques des prisonniers de guerre recevant journellement des lettres de familles de prisonniers ou de prisonniers libérés, concernant soit des mandats adressés par les prisonniers à leur famille, soit à la récupération de sommes d'argent laissées par les prisonniers en Allemagne, informent les intéressés que toutes les demandes de cette nature doivent être adressées aux services de M. le contrôleur de l'armée, sous-directeur du Service des prisonniers de guerre, 231, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Les services diplomatiques des prisonniers de guerre attirent d'autre part l'attention des familles de prisonniers de guerre sur les graves inconvénients qui résultent de l'annonce, faite directement par lettre à un prisonnier, du décès d'un membre de la famille.

Pour éviter aux prisonniers un choc qui a parfois de lourdes conséquences, il est donc recommandé aux familles des prisonniers de ne pas écrire directement, dans ce cas, aux prisonniers, mais d'utiliser l'intermédiaire de la Croix-Rouge ou du commandant du camp.

AU SECOURS DES ENFANTS

Le Secours National communique :

Avec l'hiver croît la misère.

Des enfants abandonnés, des vieillards isolés ont besoin d'être secourus, matériellement, moralement.

Les cœurs généreux : individus, familles aisées ou vivant à la campagne qui accepteraient de prendre en charge — adoption ou parrainage — un enfant, un vieillard, voire même une famille, sont priés de se faire connaître, 54, rue Emile-Zola à Cahors.

Nous les mettrons en rapport avec les malheureux.

La flamme de la solidarité française ne jaillit jamais plus haute que lorsque se donnent la main générosité et misère.

LEGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

Colis aux prisonniers. — Le service du colis informe les familles de prisonniers que ce service est ouvert aux jours et heures ci-après :

a) pour les familles habitant la campagne tous les samedis de 9 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h. 30.

b) pour les familles habitant la ville tous les mardis mêmes heures. L'expédition a lieu tous les jeudis de chaque semaine.

MEUBLES ET BOUQUETS

L'exposition meubles et bouquets ouvre ses portes aujourd'hui à la Préfecture et M. le Préfet doit présider à l'inauguration.

Au cours des deux semaines qui vont du dimanche 25 janvier au dimanche 8 février le droit d'entrée est fixé à trois francs. On sait qu'une part de la recette doit aller aux œuvres du Secours national.

L'architecte départemental, M. Ducrot et M. Pujol président de la société les Arts en Quercy ont voulu faire de cette exposition un ensemble vivant. Ils ont fait plus. Ils apportent le témoignage de l'habileté des artisans d'autrefois. Ils suscitent aussi un espoir, celui de voir le public s'intéresser aux choses de l'Art.

Nous voulons espérer que la jeunesse visitera l'exposition, qu'elle comprendra la leçon du passé, qu'elle prendra le goût du travail harmonieusement conçu et bien fait.

POUR LE SECOURS NATIONAL

Le groupe de Cahors des Scouts de France donnera sa séance récréative annuelle au théâtre municipal le samedi 31 janvier 1942 à 20 h. 30. au profit du Secours National.

Chants, saynettes, scènes scoutes formeront un programme de choix.

Location ouverte le lundi 26 janvier 1942, au théâtre municipal.

Assistance par le Travail

Mlle Hué, assistante sociale des A. D.P., tient de la laine à la disposition des personnes qui voudraient tricoter des chaussettes à domicile, le matin (excepté le samedi) de 10 h. à midi et le samedi de 14 à 16 h., au Parc Albert Tassart, (emplacement du tennis).

Dans les justices de paix

Est rattachée à titre provisoire, à la Cour d'Appel d'Agen (département du Lot) : la justice de paix de Latronquière (4e classe), à celles déjà réunies de Bretenoux et de Saint-Céré (2e classe), sous la juridiction du juge de paix de ce dernier canton.

PALAIS DES FETES

Samedi 24 janvier, soirée à 21 h.
Dimanche, matinée à 15 h., soirée à 21 heures.

Pierre Renoir, Valentine Tissier, Jules Berry, dans un film de Fernand Rivers :

L'EMBUSCADE

avec un bon complément
Actualités Françaises

CHRONIQUE AÉRONAUTIQUE

Après en avoir relevé les plans, nos jeunes gens, cette semaine, ont découpé dans les planchettes de bois les différentes pièces de l'avion qu'ils doivent avoir terminé avant Pâques ; tous ayant réussi, quelques-uns avec assez d'habileté, d'autres avec moins de dextérité ; enfin certains avec quelques maladresses.

Ces derniers auront un effort personnel à faire que nous soutiendrons de notre mieux pour assouplir leur doigté.

Tous ont travaillé avec rapidité, on pourrait dire avec impétuosité, fascinés par le plaisir de voir l'œuvre rapidement achevée.

Bien peu ont compris la nécessité d'une sage lenteur pour obtenir un travail bien fini, ce sera notre tâche de le leur apprendre et de leur faire apprécier les joies profondes liées à l'accomplissement d'un acte parfait.

Nous avons reçu avec plaisir au centre local de la rue Wilson ouvert tous les jours de 10 heures à midi et de 16 heures à 19 h. 30, quelques parents venus se rendre compte de la qualité de notre enseignement et du milieu auquel ils ont confié leurs enfants. Nous ne saurions trop dire combien ces visites nous sont agréables et avec quelle attention nous écouterons les suggestions qu'ils pourraient nous donner. — Docteur BARRET DE NAZARIS.

M. DE MONZIE A LYON

Nous lisons dans le « Temps » :

Le comité d'entr'aide aux artistes a organisé à la bibliothèque municipale de Lyon une exposition de dessins modernes, qui réunit les œuvres d'artistes célèbres de Paris et de Lyon. Parmi les dessins, dont certains sont empruntés à des collections particulières, on remarque des œuvres de Toulouse-Lautrec, Dunoyer de Segonzac, Dugy, Picasso, etc...

M. Anatole de Monzie, qui préside l'entr'aide nationale aux artistes, a visité l'exposition, puis il s'est rendu au foyer des artistes, place des Terreaux, où, au cours d'une causerie, il a montré les résultats obtenus dans le passé par l'entr'aide et émis quelques suggestions pour l'avenir.

Pour créer des ressources au comité, M. de Monzie suggère l'organisation d'expositions itinérantes qui se déplaceraient de Paris vers Lyon, Marseille, Toulouse, étant entendu que les grandes cités de France seraient à tour de rôle le point de départ de ces expositions, qui grouperaient alors des œuvres d'artistes des provinces françaises et qui contribueraient à combattre l'idée fausse trop répandue à l'étranger que Paris est la seule ville de France où l'art est créateur.

M. de Monzie a annoncé ensuite l'organisation de deux de ces expositions, la première étant consacrée à la recherche des « arts perdus », la seconde portant le titre suggestif de « Madeleine-Bastille ».

Plus de location ni de vente des appareils à gaz

Ainsi que nous l'avons annoncé récemment, sont interdits, jusqu'à nouvel ordre, l'établissement de contrats de location de nouveaux appareils à gaz neufs ou usagés et la vente des appareils neufs ou usagés des types suivants : chauffe-bains et chauffe-eau instantanés de toute puissance, ainsi que les appareils de chauffage des locaux de toutes sortes et de toute puissance.

ARRONDISSEMENT CAHORS

Duravel

Sports. — Dimanche dernier l'Union Sportive Duravelloise s'est déplacée à Montcuq. Après une très belle partie où tous les joueurs se dépenserent malgré le mauvais temps, Duravel battait l'équipe locale par 4 buts à 1. Cette partie fut exempte de brutalité, et Duravel fournit un très beau jeu.

Dimanche 25 janvier, l'équipe de Prayssac viendra à Duravel en partie de championnat ; on sait que Prayssac possède une très belle equipe qui joue parfois un peu dur ; espérons que ce jour là nous assisterons à une très belle partie.

Prayssac est leader du championnat en 2e série, aussi Duravel, qui est 2e, voudra-t-il enlever la décision pour se classer premier.

Nous invitons le public à venir nombreux à cette belle partie.

EDEN

Samedi 24 et dimanche 25 janvier 1942, en soirée à 21 heures.
Dimanche, matinée à 15 heures.

Première partie
Documentaire, Dessin animé
Deuxième partie
ESPOIRS ou **LE CHAMP MAUDIT**
(drame)
interprété par Constant Rémy, Larquey, Robert Lynen et Sinoël.

Catus

Nécrologie. — Les obsèques de M. Boudy, propriétaire à Balmelle près Catus, décédé à lâge de 78 ans, ont eu lieu à Catus, ce vendredi 10 janvier, au milieu d'une grande affluence.

A sa veuve, à ses fils et à toute la famille nos plus sincères condoléances.

Concots

Œuvres de solidarité. — Au moment où les rigueurs de l'hiver viennent aggraver les difficultés de l'heure, il est réconfortant de constater que les initiatives se multiplient en faveur des œuvres de solidarité.

Ce furent d'abord les jeunes filles de la J.A.C.F., qui organisèrent une collecte de dons en nature au profit des citadins nécessiteux et recueillirent en quelques jours une grande quantité de légumes (des haricots et des pommes de terre en particulier) ; une séance de cinéma fut ensuite donnée au bénéfice des prisonniers de guerre ; elle produisit la somme de 500 fr.

De leur côté, les nemrods concotois exécutèrent plusieurs battues pour leurs camarades exilés ; incessamment de substantiels colis vont partir vers les Stalags apporter à ces malheureux le réconfortant témoignage que leurs compatriotes ne les oublient pas.

Enfin, le 18 janvier, la section locale de la Légion patronna la grande quête du Secours National et recueillit un millier de francs.

Fontanes

Hyménée. — Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Marcelle Bosc avec M. Roger Bouzerand de Flaugnac.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Lalbenque

Journée légionnaire au profit du Secours national. — La journée du 18 janvier organisée par la Légion au profit du Secours national a été couronnée d'un beau succès. L'appel adressé à la population a été entendu de tous, les cœurs et les bourses se sont largement ouverts pour porter à ceux qui souffrent un secours fraternel.

Les quêtes faites à la sortie de l'Office religieux ou à domicile, par la jeunesse féminine de Lalbenque dont le dévouement n'a plus besoin d'être loué, ont permis de réunir une somme de 2.405 fr. Bravo Lalbenque et merci. — *Le président de la Légion.*

Championnat-Quercy-Rouergue. — En déplacement aux Junies, l'A. O. Lalbenquois, quoique incomplet a battu l'équipe locale par 2 buts à 0. C'est par une pluie battante que la partie fut disputée et jouée amicalement des deux côtés. L'arbitrage de M. Maisonneuve fut impeccable à tous les points de vue.

Dimanche prochain 25 janvier notre onze recevra en match comptant pour le championnat de la ligue, l'excellente équipe de Douelle.

Nous espérons que le beau temps sera de la partie et que les spectateurs viendront nombreux applaudir nos couleurs qui sont toujours restées victorieuses sur le stade de Labouriette.

Marché aux truffes. — Au marché aux truffes, place du Calvaire, 600 kg. de truffes ont été apportés. Le prix a oscillé entre 98 fr. et 105 fr. le demi-kilo.

Puy-l'Evêque

Journée légionnaire. — La population de Puy-l'Evêque et des sections a répondu généreusement à l'appel de la Légion en faveur des malheureux et des victimes de la guerre.

Dès le matin une quête a été faite par les légionnaires et s'est poursuivie toute la journée.

Elle a été interrompue à onze heures pour permettre aux légionnaires d'assister à un service pour les victimes des deux guerres, célébré gracieusement par M. le Doyen qui, dans son prône, a fait appel avec éloquence et persuasion à la générosité de tous.

Une quête faite par deux légionnaires au cours de ce service a produit 883 fr. 50.

Les enfants de nos écoles ont été aussi associés à cette œuvre de solidarité en quêtant, sous la surveillance active et dévouée de leurs maîtres et leur émulation avait été mise en éveil par trois gâteaux, dus au talent de notre camarade légionnaire Thouron, qui ont été distribués au sort dans la soirée.

Cette journée de solidarité a produit au total la somme de 7.100 fr. qui a été adressée, conformément aux instructions reçues, à la Trésorerie Générale à Cahors.

Au nom de tous les malheureux et des victimes de la guerre les légionnaires remercient toute la population qui leur a réservé le meilleur accueil et ils renouvellent la promesse faite dans la plupart des familles, d'apporter leur concours le plus dévoué aux délégués du Secours national pour leur permettre une équitable répartition des secours.

Ma fille a treize ans

Treize, quatorze ans !... L'âge où la fillette se transforme. Vous pouvez l'aider à passer ce cap difficile en lui donnant des Gouttes Floride. Uniquement composées de plantes, les Gouttes Floride constituent un médicament très efficace et toujours bien supporté. C'est le remède de la femme, quel que soit son âge. Le flacon de Gouttes Floride pour trois semaines : 12 fr. 25. Ttes Phies.

Pontcirq

Pour le Secours National. — La quête faite par les Légionnaires, dimanche, a produit la somme de 1.127 fr. Remerciements aux donateurs.

Saint-Cernin

Les belles familles. — Nous avons appris avec plaisir la naissance d'une mignonne fillette chez les époux Doumer-Escapoulade.

C'est leur 5e enfant. Compliments au papa et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Vire

La quête du 18 janvier. — Grâce aux excellentes dispositions prises par M. Durou, maire et le bureau de la Légion française de Vire, la quête du 18 janvier organisée au profit du Secours National a obtenu un vif succès dans notre commune. Une somme de 1.847 francs a été recueillie par nos aimables quêteuses et quêteurs.

Si l'on ajoute à ce chiffre, une somme de 1.800 francs recueillie lors de la soirée récréative du 28 décembre excellemment organisée par Mme Montagne, au profit des prisonniers de la commune et 1.400 francs recueillis le 11 novembre au profit de l'œuvre du prisonnier, on arrive ainsi à un total de plus de 5.000 francs, que les habitants de Vire ont versés depuis quelques mois aux œuvres patriotiques de solidarité et d'entr'aide aux malheureux.

Nous les félicitons vivement de leur générosité.

Quand vous manquez de vin

Pas de vin aujourd'hui pour préparer votre Quintonine, et vous êtes justement très fatigué, très affaibli... Prenez donc votre Quintonine dans de l'eau, de la limonade, ou tout autre boisson de table (cidre, frênette, etc...) une cuillerée à café de Quintonine pour un demi-verre de boisson. C'est tout aussi efficace que dans du vin ; cela vous donnera autant de forces, autant d'énergie. 5 fr. 85. Ttes Phies et Phie. Orliac à Cahors.

ARRONDISSEMENT FIGEAC

Figeac

Recrudescence de vols. — Les voleurs recommencent à opérer. Les vélos disparaissent sans laisser de traces. Le 15 janvier, jour de foire, une dizaine de plaintes ont été déposées au commissariat de police pour vol de portefeuilles. Les vélos ne peuvent pas être mis à la poche, mais pas mal de ménagères de la campagne, venues au marché, sont très imprudentes de glisser leur portefeuille dans la poche béante de leur tablier. C'est tentant, quand les opérateurs sans vergogne savent que les oies et les foies montent facilement à des billets de mille.

Objets trouvés. — Mme P... a remis au commissariat une somme importante qu'elle a trouvé sur un banc de la place Vival. Félicitations.

Etat civil. — Naissances : Hermet Geneviève, rue Caviole ; Maruéjouls Suzanne, à Trémont ; Bringes Béatrice, Boulevard Wilson ; Cantaboube Michel, place St.-Sauveur ; Dessaint Christianne, rue Malleville ; Vidal Jean, rue Lagache ; Martin Jean, avenue Jean-Jaurès ; Pelte Robert, rue des Mirepoises.

Décès : Salvagnoux Marie (sœur Solange) 38 ans, hospice ; Gibrot Marie Juliette 80 ans, boulevard Wilson ; Delcorn Nicole, 82 ans, à la Parrine ; Despeyroux, Jean-Baptiste, 82 ans, place Carnot ; Destruel, Marie, 82 ans rue de Crusol ; Trouillé, Marie, 88 ans rue des Irènes ; Pezet, Léon, 77 ans à Cantemerle.

Acte de probité. — M. Soubrié Noël, rémouleur, a trouvé un portefeuille garni d'une somme d'argent et de papiers divers, qu'il s'est empressé de remettre au commissariat, où la perdante a été très heureuse de le retrouver. Nos félicitations.

Aynac

Secours National. — Dimanche 18 janvier, les légionnaires d'Aynac ont fait une collecte au profit du Secours National qui a rapporté la somme de 1.600 francs.

Montet-et-Bouxal

Pour nos prisonniers. — Les quêtes effectuées à domicile par les Légionnaires ont rapporté la somme de 1.300 francs. Merci aux généreux donateurs et aux quêteurs.

Marcilhac

Nécrologie. — Mme Renée Lagasquie, décédée à Cahors, a été inhumée dans le caveau de famille à Marcilhac le 18 janvier. La défunte a suivi de bien près son père dans la tombe, le lieutenant-colonel Félix Lagasquie, mort il y a deux mois à peine.

A sa famille cruellement éprouvée nos bien sincères condoléances.

L'infusion de la famille

C'est la délicieuse tisane Vichyflore, qui se prépare comme une infusion et se prend à la dose d'une tasse après le dîner. Les plantes qui la composent, associées au sel Vichy-Etat, régularisent les fonctions du foie et de l'intestin et maintiennent la famille en bonne santé. La boîte : 8 fr. 90. Ttes Phies.

Saint-Céré

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une mignonne petite fille chez M. et Mme Laplaze boulevard Gambetta. Nos sincères félicitations.

Foot-ball-rugby. — Dimanche 18 janvier l'Union Sportive St-Céréenne a battu le C.C.A. Capdenacois par 6 points à zéro. (1 essai, 1 but sur coup franc).

Récupération. — Parmi les nombreuses statues dont la récupération du métal a été dictée par les circonstances nous relevons le nom de celle de Charles Bourseul, inventeur du téléphone qui avait été inaugurée sur la place qui porte son nom en octobre 1928.

Embarras intestinaux

Comme les tuyaux de vidange qui s'engorgent, certains intestins gardent pendant des jours les résidus de la digestion. Le résultat est un empoisonnement général (auto-intoxication). Prenez donc chaque soir un comprimé Vichybol. Cette formule spéciale de laxatif doux obtient de l'intestin les évacuations régulières. De plus, elle opère un véritable drainage de la bile qui désinfecte tout le trajet intestinal et le maintient net et propre. 7 fr. 15. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT GOURDON

Caniac

Décès. — Nous avons à déplorer le décès de Mme Alma Molinié, enlevée à l'affection des siens à l'âge de 80 ans.

A la famille en deuil, nos sincères condoléances.

Les Quatre-Routes

Journée légionnaire. — Dimanche, les légionnaires et volontaires de la Révolution nationale de tous âges, au nombre de 60, répartis en 16 secteurs de 6 à 8 maisons, ont commencé leur quête à midi.

A 16 h. 30 le résultat a donné le chiffre de 3.656 francs pour 550 habitants.

M. Joseph Deham, président, a remercié vivement tous les habitants et les légionnaires de leur générosité et de leur dévouement.

Martel

Publications. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Pierre Guinot, agriculteur, domicilié à Touchy, commune de Saint-Sozy avec Mlle Denise Malbec, domiciliée à Murel, commune de Martel.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

Décès d'une doyenne. — Nous avons le regret d'apprendre le décès de la doyenne de notre commune, Mme Vve Doribus, née Moulène Emilie, âgée de 92 ans. Elle est décédée après quelques jours de maladie seulement. Mme Vve Dorilus jouissait à Martel de l'estime et de la sympathie de tous.

Nous adressons nos vives condoléances à sa famille.

Souillac

Recrutement de la gendarmerie. — L'âge d'admission dans la gendarmerie actuellement fixé à 25 ans sera porté à 27 ans à compter du 1er février 1942. Toutefois, les demandes des postulants âgés de moins de 27 ans qui feront acte de candidature avant cette date seront retenues.

Le prochain examen est fixé au 4 février 1942. Les intéressés sont invités à s'adresser d'urgence à la brigade de gendarmerie de leur résidence.

Foire du 19 janvier — La neige étant tombée en abondance, notre foire n'a pas eu son importance habituelle.

Un très petit nombre de bœufs de travail ; quelques paires de bouvillons, vaches laitières et bourrets d'Auvergne ; transactions peu nombreuses et en légère baisse.

Pas de porcs de boucherie. Un assez grand nombre de petits porcelets, vendus à la taxe.

Volailles. — Quelques poules, poulets et lapins domestiques, vendus à taxe ; ni œufs, ni gibier. Une assez grande quantité de truffes, dont plusieurs lots ont atteint le prix de 200 francs le kilo.

Légumes. — Apport très insuffisant, vendus à des prix très élevés.

Prochaine foire le 4 février 1942.

Les douleurs reviennent à la mauvaise saison

Le froid et l'humidité provoquent souvent chez les rhumatisants un retour de leurs douleurs. C'est donc le moment de rappeler les beaux résultats que procure le Gandol dans tous les cas de rhumatismes et de douleurs. Gandol, en dissolvant l'acide urique, rend aux articulations leur souplesse habituelle.. D'autre part, il apaise, de façon profonde et durable, toutes les douleurs rhumatismales. Nous insisterons, d'autre part, sur le fait que ces résultats sont obtenus grâce à Gandol, sans aucune fatigue pour l'estomac. 14 fr. 60 la boîte de 20 cachets Gandol pour 10 jours. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé
Le co-gérant : L. PARAZINES
U.O. 1547 — 23-1-42

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame MONCHANT remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister au service religieux célébré à la mémoire de leurs chers enfants

Mireille et Serge MONCHANT

disparus à bord du « Lamoricière »

AVIS DE DECES et REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame GUIRAUDET Paul et leur fille ; Monsieur et Madame SARRUT Jean et leurs enfants ; Monsieur BONS Louis ; Monsieur et Madame ICHES et sa famille ; Les familles ARBOUYS, GUIRAUDET et tous les autres parents vous font part du décès de

M. Jean-Aug. GUIRAUDET

décédé dans sa 85e année, à Cabessut, rue de la Rivière, et remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion de ce deuil.

REMERCIEMENTS

Les familles DELTEIL, GRANEREAU, LUZIÉ et tous les autres parents remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie et qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve PÉBRAT

décédée le 19 janvier 1942.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur FOS, directeur de la Caisse régionale de crédit agricole mutuel du Lot, remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de leur mère et belle-mère

Mme Vve Armand CAZALY
née DOLS

PETITES ANNONCES

MACHINES A COUDRE SINGER
VENTE — ECHANGE
REPARATIONS — ACCESSOIRES
S'adresser : M. BONAURE, 24, rue Clemenceau, Cahors.

FOURRURES, ROBES, MANTEAUX
Achat de sauvagine
Fouine, putois, renard
Mme BARDY
14, rue Maréchal-Foch, Cahors.

On demande un **jeune homme** de 14 à 16 ans pour faire les courses aux Etablissements Bry et Milot, 4, rue Frédéric-Suisse à Cahors.

Perdu environs Camp de Caylus grand **chien de chasse**, mâle blanc, taché de noir ; collier au nom : Dumas, maire, Calamane (Lot). Tél. 5, Mercuès. Prière informer adresse ci-dessus. Bonne récompense.

A vendre : **Moto B.S.A.,** modèle 1936, 4 CV culbuté, état neuf, motif départ. S'adresser : Dedieu, Cycles, 5, rue Fondue-Basse, Cahors.

Loterie Nationale, 24e Tranche. Les Dixièmes *Renaissance Française* ont encore gagné UN MILLION avec le n° 907.552. Exigez toujours les dixièmes Renaissance Française. En vente partout.

La Renaissance Française demande boutiques à louer, rues passagères : 1° à Figeac, 2° à Gourdon. Faire offres détaillées à Ch. Acker, 1, rue Antoine-Dubois, Cahors (Lot).

A vendre ou à louer : **orgue de chambre,** J. Abbey, 1829, 5 jeux, pédalier français, buffet acajou, visible à Paris. Notice et photographie à Cahors. S'adresser Bureau du Journal.

Votre courrier tapé chez vous par Secrétaire, possédant machine portative. Exécution rapide de tous travaux à la machine. S'adresser à « Photofilm », 59, bd Gambetta, Cahors.

Lit à vendre. S'adresser : Mme Forès, 27, rue Château-du-Roi, Cahors.

Femme de ménage demandée pour la matinée ; références exigées. S'adresser chez M. Sauvageon, faubourg Cabazat, Cahors.

Achèterai **Survolteur-Dévolteur,** 220-110 volts. S'adresser au bureau du Journal, qui transmettra.

Société Anonyme de Cahors recherche un **employé de 21 à 25 ans,** bonne instruction, libéré S.M., pour situation stable et d'avenir. Urgent. S'adresser au bureau du Journal.

Un Monsieur offre de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, troubles de la circulation, varices, maladie de la vessie et de l'estomac, bronchite chronique et rhumatismes, un traitement facile et éprouvé depuis de nombreuses années. Les lecteurs apprécieront cette offre et écriront aux laboratoires de M. Auguste VINCENT, 8, place Victor-Hugo à Grenoble, qui enverra gratis et franco les indications demandées.

ETUDE de Maître MERIC
Avoué à Cahors
Successeur
de Mes Chatonet et Lacosse

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Cahors, le treize février mil neuf cent quarante et un, enregistré, signifié et devenu définitif,

Entre : Monsieur LAMOUR Paul, Commis principal de Rédaction à la Place de Cahors, domicilié dite ville, Hôtel du Quercy, place des Petites-Boucheries,

Et : Madame Claire HELD, sans profession, domiciliée de droit avec son mari, Hôtel du Quercy, place des Petites-Boucheries à Cahors,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux LAMOUR-HELD, aux torts et griefs de la femme et au profit du mari.

Pour extrait. — Signé : Jean MÉRIC, *avoué.*

DANS L'OMBRE DU SOUPÇON

d'après l'anglais

par LOUIS D'ARVERS

N° 46

Si seulement il pouvait avoir une certitude sur ce milliardaire ami de Méchin ? En lui-même il croyait être sûr que ce milliardaire était Steel, mais il aurait voulu avoir la preuve qu'il ne se trompait pas.

Craft tambourinait sur son buvard en face de lui, commençant à trouver la visite longue. Et ce simple geste fit naître une idée dans le cerveau de Langogne.

— Le buvard de Méchin n'était-il pas semblable à celui-ci ? demanda-t-il.

— Si, tout pareil.

— Alors j'aimerais le voir !

— Vous n'y trouverez aucun papier, un de vos collègues l'a examiné dans le temps.

— N'importe ! montrez-le moi.

— Soit ! Il est dans le tiroir du haut de ce meuble si toutefois mon clerc ne se l'est pas approprié pour son usage personnel.

Langogne eut un moment d'angoisse à ces paroles et se dirigea vivement vers le casier indiqué.

Il eut un soupir de soulagement en constatant que le buvard était là en sécurité. C'était un petit bloc de buvard rose tout semblable à celui sur lequel M. Craft tambourinait avec les doigts indolents l'instant d'avant.

— Je ne puis plus rien vous montrer ? demanda le tambourineur avec un peu d'humeur.

Langogne regardait avec attention le papier buvard et soudain il releva la tête avec une expression qui étonna Craft.

— Vous dites que la lettre écrite par Méchin dans votre bureau a été sa dernière lettre ?

— Ce n'est que trop vrai, hélas !

— Alors... pouvez-vous me prêter une loupe si vous en avez une ?

Craft tendit l'objet sans cacher son étonnement.

— Je veux être pendu si je comprends ce que vous en voulez faire ? dit-il tout près de penser que cet enquêteur qui semblait envoyé par la police était un fou ou tout au moins un maniaque.

XVI

L'HOTE IMPREVU

Le lendemain Langogne quittait Londres. Il n'y avait passé que quatre jours, mais il avait l'impression d'y être resté plusieurs semaines. Jamais il n'avait autant travaillé, autant « pensé » et si peu dormi, aussi loin qu'il cherchât dans ses souvenirs.

Il parcourait en pensée toute la gamme des émotions diverses qu'il avait éprouvées et jugeait que l'expérience psychologique qu'il venait de faire, méritait l'effort fourni.

Au surplus, il avait la satisfaction de ne pas revenir les mains vides, et son butin ne lui paraissait pas insignifiant.

Il avait acheté journaux et revues pour son voyage, mais il n'arrivait à concentrer son esprit sur rien d'autre que l'affaire à laquelle il s'était consacré.

Heureusement pour lui, le sommeil vint couper la longueur du voyage et permit un peu de répit à son cerveau surmené.

Il s'éveilla seulement au matin et se rendit au restaurant pour le petit déjeuner.

Mais l'obsession l'avait repris, et la sucession des incidents qu'il venait de vivre mettait une sorte de paravent entre le monde réel et lui.

Il était trop excité, et la situation trop exceptionnellement grave et trop indécise, malgré tout, pour lui permettre une vue très nette de toutes les charges qu'il assumait, et des possibilités qu'il aurait de justifier sa conduite. Enfin, très résolument, il se défendait des mirages de son imagination plus que jamais débridée, par ses dernières et sensationnelles découvertes concernant Steel.

Revenu dans son compartiment, il s'avisa que ses idées se clarifieraient s'il écrivait une sorte de guide-mémoire et il s'y employa aussitôt.

— « *Justification des soupçons contre Steel* » —

Ce titre écrit, il resta un instant le stylo en suspens. Il était effrayé de ce qu'il allait écrire, il se demandait s'il avait le droit de déclancher une aussi pénible catastrophe, et pourtant...

1° Steel était arrivé à Londres dans la nuit de l'assassinat, il était descendu dans un hôtel proche de la maison où allait se commettre le crime. Le fait était évident.

2° Il avait quitté cet hôtel presque aussitôt après y avoir retenu une chambre, et n'y était revenu qu'à trois heures du matin. Il avait donc été absent de l'hôtel à l'heure où, d'après le rapport des médecins, le crime avait été commis... Ceci également pouvait être prouvé.

3° Steel avait connu Méchin en Australie, mais ce dernier n'avait fait état de cette connaissance que deux jours avant d'être assassiné. Alors, pour la première fois, il avait parlé de riche ami, en qui il mettait tous ses espoirs financiers.

Ici, Langogne n'avait que des preuves morales, mais il était certain que les preuves matérielles pourraient être apportées.

4° Quand l'agent d'affaires a demandé à Méchin comment il pouvait affirmer qu'un homme qu'il n'avait pas vu depuis plusieurs années, avec lequel il avait cessé toutes relations, paierait ses dettes, Méchin s'est borné à rire, en disant qu'il était parfaitement sûr de la chose. Ceci ne permettait-il pas de supposer que Méchin « tenait » par quelque moyen ce soi-disant ami millionnaire et avait les moyens de le contraindre ? Et, ne pouvait-on, logiquement, en déduire que Méchin possédait un secret dont la révélation pouvait être dangereuse pour Steel ?

5° N'était-il pas étrange que Steel ne connaissant Mme Méchin que pour l'avoir vue au cours du jugement, dont elle avait le malheur d'être l'héroïne, lui offrit spontanément le mariage, sans prendre aucun renseignement la concernant, sans savoir rien de sa famille